

SOLIDAIRES DES PLUS FRAGILES

NOS PROPOSITIONS

01

Respecter la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, dont l'article 7 serait bafoué si la loi autorise la conception d'un enfant délibérément privé de l'un de ses parents.

Renforcer la recherche médicale pour la prévention de l'infertilité et la restauration de la fertilité.

02

03

Promouvoir une politique de santé publique par des campagnes d'information et de prévention de l'infertilité, en particulier auprès des jeunes.

Améliorer les conditions de vie et de travail pour que les couples puissent procréer à un âge plus jeune et plus favorable.

04

05

Lancer des démarches diplomatiques pour obtenir un moratoire international sur toute modification génétique des cellules germinales et des embryons humains.

Compléter l'interdiction de créer des embryons pour la recherche par une interdiction stricte de créer des gamètes artificiels en vue de les féconder pour obtenir un embryon humain.

06

07

Maintenir l'interdiction complète de créer des chimères homme - animal, y compris par l'introduction de cellules souches embryonnaires ou reprogrammées humaines dans des embryons ou gamètes animaux.

Stopper la congélation d'embryons humains, le stock d'embryons injustement congelés plaçant leurs parents devant des choix impossibles.

08

09

Rétablir un régime d'interdiction protégeant l'embryon humain (et ses cellules souches) de toute recherche provoquant sa destruction ou des modifications génétiques.

Obtenir l'interdiction universelle de la Gestation par autrui (GPA).

10

11

Résister à l'eugénisme en rééquilibrant les politiques de dépistage du handicap, avec notamment un meilleur soutien des parents au moment de l'annonce.

Soutenir une recherche thérapeutique dans le domaine du handicap et des maladies rares ou orphelines, qui ne soit pas au détriment de l'embryon humain.

12

13

Lancer un plan quinquennal d'accompagnement et de prise en charge du handicap, doté de moyens financiers exceptionnels.